

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, VAN LANDEGHEM Florence à M. GÉRON Marcel, MM : BELLAVOINE Paul à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : M. MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-10-08 – Déclassement et aliénation des voies communales n°228, chemin du Plantier de Bellevue et 263, chemin de la Tonnelle, pour partie.

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L141-3 et R.141-4 à R141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2025-02-02 en date du 19 février 2025 et la délibération n°2025-07-06 en date du 17 juillet 2025, décidant de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement, à la désaffectation et à l'aliénation de deux chemins communaux ;

Vu l'arrêté municipal 2025-83 en date du 13 mai 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 juin au 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les plans de bornage, dossier n°250251, réalisés par l'Ab6, géomètre expert ;

Considérant que la voie communale n°263 était à l'usage de desservir les parcelles appartenant à l'indivision Bellenguez ;

Considérant qu'une partie la voie communale n°228 était à l'usage de desservir la parcelle appartenant à la SCI du Plantier de Bellevue ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les voies communales ont cessé d'être affectées à l'usage du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ces biens ;

Considérant les plans de bornage de division, joints à la présente délibération ;

Considérant la demande d'acquisition du chemin n°263, reçue par la SCI du Plantier de Bellevue ;

Considérant la demande d'acquisition du chemin n°228, reçue par l'indivision BELLENGUEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Constate la désaffectation des biens ;

Décide le déclassement d'une partie de la voie n°263 et son intégration dans le domaine privé communal ;

Décide le déclassement d'une partie de la voie n°228 et son intégration dans le domaine privé communal ;

Demande la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ;

Approuve l'aliénation de ces parcelles, selon les plans de division issus du dossier n°250251 de l'Ab6, avec servitude de passage à créer pour le chemin de la Tonnelle ;

Fixe le prix de vente de ces parcelles à 1 € symbolique chacune ;

Demande à Monsieur le Maire d'informer les propriétaires riverains souhaitant acquérir ces parcelles ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/10/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

